

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 10

À l'alinéa 7 substituer aux mots :

« Préalablement à »

les mots :

« Dans le cadre de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît plus logique que l'accompagnement proposé se fasse dans le cadre de la demande d'agrément et non pas avant